



**DEL20260427\_12**  
 REPUBLIQUE FRANCAISE  
 DEPARTEMENT DES LANDES

**GRAND DAX**  
 AGGLOMÉRATION

**EXTRAIT DU  
 REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL  
 DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION**

**L'an deux mille vingt six, le vingt sept avril à 18h00**, les membres du Conseil de la Communauté d'Agglomération du Grand Dax, convoqués le 21 avril 2026, se sont réunis en séance ordinaire, au siège de la Communauté, 20 avenue de la Gare à Dax, sous la présidence de M. Julien DUBOIS.

Nombre de membres afférents au conseil	49
Nombre de présents	41
Nombre de pouvoirs	8
Suffrages exprimés	49

**Conseillers communautaires présents :**

Mme Véronique AUDOUY, M. Jean-Marie ABADIE, Mme Corinne DULOAT, M. Julien DUBOIS, Mme Martine DEDIEU, M. Grégory RENDÉ, M. Pascal DAGÈS, Mme Marie-Constance LOUBERE BERTHELON, Mme Marylène HÉNAULT, M. Guillaume LAUSSU, Mme Martine ERIDIA, Mme Martine LALANNE, M. Patrice BOUCAU, Mme Florence PEYSALLE, M. Vincent MORA, Mme Isabelle LABORDE, Mme Viviane LOUMÉ-SEIXO, M. Randy NEMOZ, M. Philippe CASTEL, Mme Cathy DESURMON, M. Daniel ALBERDI, M. Jean SOUBLIN, M. Jean-Jacques GABOULEAUD, Mme Sandrine DELSOL, M. Hervé DARRIGADE, M. Christian CARRERE, Mme Catherine RABA, M. Arthur CHASSEUR, Mme Aurélie LARRIVIERE, M. Eric CASTETS, Mme Nathalie DURQUETY, M. Dominique ROMAIN, Mme Sandrine BUISSON, M. Nicolas KUNTZ, Mme Corinne DUTOUYA, Mme Sylvie PEDUCASSE, M. Alain BERGERAS, Mme Marie-Claude BARADAT-RISTOR, M. Jean-Claude BARDERY, M. Hikmat CHAHINE, M. Alain DUBOURDIEU

**Conseillers communautaires ayant donné pouvoir :**

Mme Sarah PECHAUDRAL-DOURTHE donne pouvoir à M. Pascal DAGÈS, M. Amine BENALIA-BROUCH donne pouvoir à Mme Martine DEDIEU, M. Julien RELAUX donne pouvoir à M. Grégory RENDÉ, Mme Bérengère SABOURAULT donne pouvoir à M. Jean-Jacques GABOULEAUD, M. Julien BAZUS donne pouvoir à Mme Sylvie PEDUCASSE, M. Pascal VILATON donne pouvoir à M. Daniel ALBERDI, Mme Karine BIARNÈS donne pouvoir à Mme Marie-Claude BARADAT-RISTOR, M. Thierry BOURDILLAS donne pouvoir à M. Jean-Marie ABADIE

**Secrétaire de séance :** Mme Martine DEDIEU

**Quorum :** le quorum est atteint avec au moins 25 membres présents.



## **OBJET : VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2026**

Monsieur le Vice-président expose,

**Vu** le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L1612-21 et suivants, l'article L.1612-28 concernant le vote par chapitre et L.2311-1-1 et suivants,

**Vu** la délibération en date du 13 avril 2026 portant sur le vote de la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires de l'exercice 2026,

**Vu** les instructions comptables M57, M4, M43 et M49, applicables aux collectivités,

**Vu** l'avis de la commission des finances du 21 avril 2026,

**Considérant** que les budgets primitifs doivent être votés en équilibre réel avant le 15 avril de l'année à laquelle ils s'appliquent ou le 30 avril l'année de renouvellement des organes délibérants. Le vote des budgets primitifs doit intervenir dans un délai de 10 semaines maximum suivant la tenue du débat sur les orientations budgétaires,

**Considérant** qu'il est proposé au Conseil Communautaire de voter les budgets par chapitre, tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement, la répartition des crédits par chapitre figurant dans le document budgétaire lui-même,

**Considérant** que les budgets de la Communauté d'agglomération du Grand Dax suivants sont présentés avec la nomenclature M57 :

- Le budget principal
- Le budget annexe pépinière d'entreprises
- Le budget annexe hôtel d'entreprises
- Le budget annexe ZAE du village d'entreprises 2
- Le Budget annexe ZAE de Narrosse 2
- Le budget annexe ZAE de Téthieu
- Le budget annexe ZAE les cavaliers à St Paul les Dax
- Le budget annexe ZAC de la Gare
- Le budget annexe centre aquatique communautaire
- Le budget annexe eaux pluviales

**Considérant** que les budgets annexes suivants sont eux présentés avec la nomenclature M4, M43 et M49 :

- Le budget annexe de la salle de spectacle
- Le budget annexe transports de personnes
- Le budget annexe eau potable
- Le budget annexe assainissement

**Considérant** que les budgets 2026, présentés dans le tableau ci-joint, reprennent par anticipation les résultats provisoires 2025 ainsi que les restes à réaliser d'investissement 2025,

**Considérant** qu'il est proposé d'appliquer le principe de fongibilité des crédits par décision, permis par la réglementation. Monsieur le Président pourra ainsi procéder, hors Décision Modificative (DM), à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre (hors dépenses de personnel) au sein de la section d'investissement et de la section de fonctionnement, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune de ces sections,

**APRÈS AVOIR ENTENDU LE RAPPORTEUR,  
LE CONSEIL À LA MAJORITÉ**



## DÉCIDE

**Article 1 : DE VOTER** par chapitre, tant en fonctionnement qu'en investissement, les budgets primitifs 2026.

**Article 2 : D'AUTORISER** Monsieur le Président à procéder, hors Décision Modificative (DM), à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre (hors dépenses de personnel) au sein de la section d'investissement et de la section de fonctionnement, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune de ces sections.

**Article 3 : D'ADOPTER** les Budgets Primitifs 2026 du Budget Principal et des budgets annexes, arrêtés en recettes et en dépenses, selon le tableau ci-joint.

**Article 4 :** La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que le cas échéant de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Pau (sur place ou par envoi postal à l'adresse suivante : Villa Noulibos - 50, Cours Lyautey - 64000 Pau Cedex, ou par voie dématérialisée à l'adresse <http://www.telerecours.fr/>).

**Article final :** Monsieur le Président et Madame la Trésorière Principale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

**Secrétaire de séance**  
**Mme Martine DEDIEU**

**Délibéré en séance,**  
**Les jours, mois et an que dessus**  
**Suivent les signatures,**  
**pour copie conforme,**  
**Dax, 27 avril 2026**

Le Président  
  
Julien DUBOIS  
Maire de Dax

Signé par : Julien DUBOIS  
Date : 29/04/2026  
Qualité : Maire de Dax, Président du Grand Dax